

**DERNIERE MINUTE
CHASSEURS ATTENTION AUX FERMETURES !!**

Information du 14 janvier 2014 sous réserves de modifications du Ministère

Espèces	Fermeture	Conditions spécifiques
TOUT LE DEPARTEMENT		
Pigeons, Grives et Merle noir	10 février 2014	A poste fixe matérialisé de main d'homme

CANTONS DE: BOURG ST ANDEOL - LES VANS - VALLON PONT D'ARC		
Grives et merle noir	20 février 2014	A poste fixe matérialisé de main d'homme

TOUT LE DEPARTEMENT		
Etourneau sansonnet	28 février 2014	A poste fixe matérialisé de main d'homme l'étourneau pourra être chassé avec un chien tenu en laisse utilisé uniquement pour la recherche de l'étourneau tiré ou perdu
Tourterelle turque et des bois Caille des blés	20 février 2014	
Bécasse des bois	20 février 2014	Du 1 ^{er} Janvier au 20 février 2014 prélèvement maximum de 2 oiseaux par semaine. Le carnet de prélèvement devra être porté sur soi et rempli immédiatement. Dans les bois de plus de 3 ha avec chiens d'arrêts ou springer équipés d'un dispositif sonore. Interdiction de tout tir avant 8 heures le matin et après 17 H 30 pour le mois de janvier Et 17 H 45 pour le mois de février
Canards plongeurs Canards de surface Rallidés Limicoles (dont Vanneaux et bécassines) Alouettes des champs	31 janvier 2014	Alouette des champs à poste fixe matérialisé de main d'homme
Oie Cendrée - Oie rieuse - Oie des moissons	31 janvier 2014	

ATTENTION CONSULTER LES REGLEMENTS INTERIEURS DES ACCA QUI SONT TOUJOURS EN VIGUEUR NOTAMMENT POUR LA CHASSE DU MARDI
Site internet www.fdc07.fr

Col de l'Escrinet

07200 Saint Etienne de Boulogne

☎ : 04.75.87.88.20

☎ : 04.75.87.88.30